

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PAROURS (2012) DU PROGRAMME DE MESURES

- COMMISSION TERRITORIALE HAUT RHONE -



Comité de bassin Rhône-Méditerranée

14 décembre 2012

Secrétariat Technique





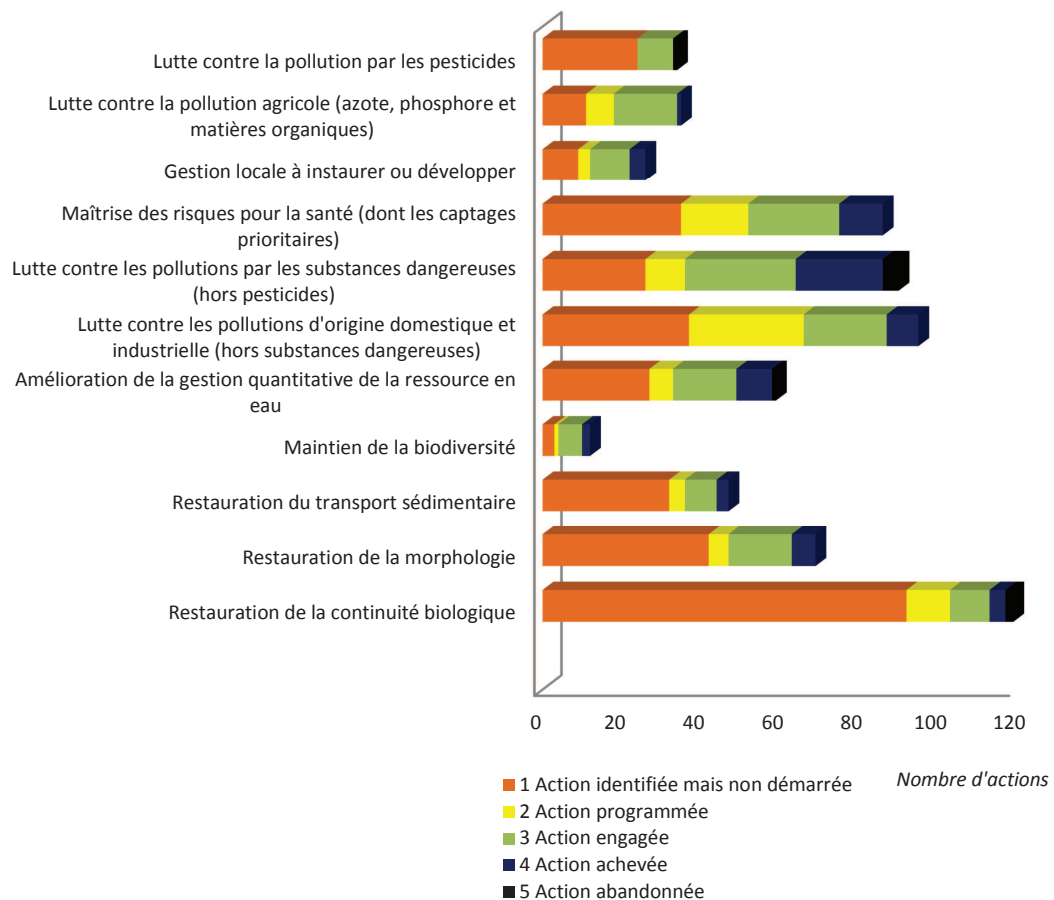
◆ LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, morphologie, transport sédimentaire, restauration des espaces de liberté) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais des règles de partage de l'eau entre usages et besoins du milieu naturel ;
- la lutte contre les pollutions d'origine domestique ;
- la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses.

◆ L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le territoire Haut Rhône possède une gestion de l'eau très organisée autour des structures porteuses de contrats de rivière et de SAGE. Le SAGE Arve, rendu prioritaire par le SDAGE, est notamment en cours d'élaboration. De plus, des projets de contrats de rivière voient le jour dans des territoires identifiés dans le SDAGE comme devant mettre en place une démarche partenariale (Fier et lac d'Annecy, Dranses, Séran). La gestion concertée se met également progressivement en place sur la haute vallée de l'Ain. En revanche, il subsiste encore quelques secteurs « orphelins », notamment les nombreux petits affluents du Rhône (Valserine, avant-pays Savoyard, rivières du sud et de l'est du Bugey). D'un bassin versant à l'autre, il existe des disparités en termes de mise en œuvre du programme de mesures expliquées en partie par la complexité des problèmes, les moyens humains des structures de gestion et l'état d'avancement des contrats et des SAGE. De manière globale, les efforts des acteurs et des services se sont portés majoritairement sur les projets issus des programmes du Grenelle de l'environnement (ouvrages prioritaires, captages dégradés), ainsi que sur la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses et d'origine domestique et industrielle.

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)

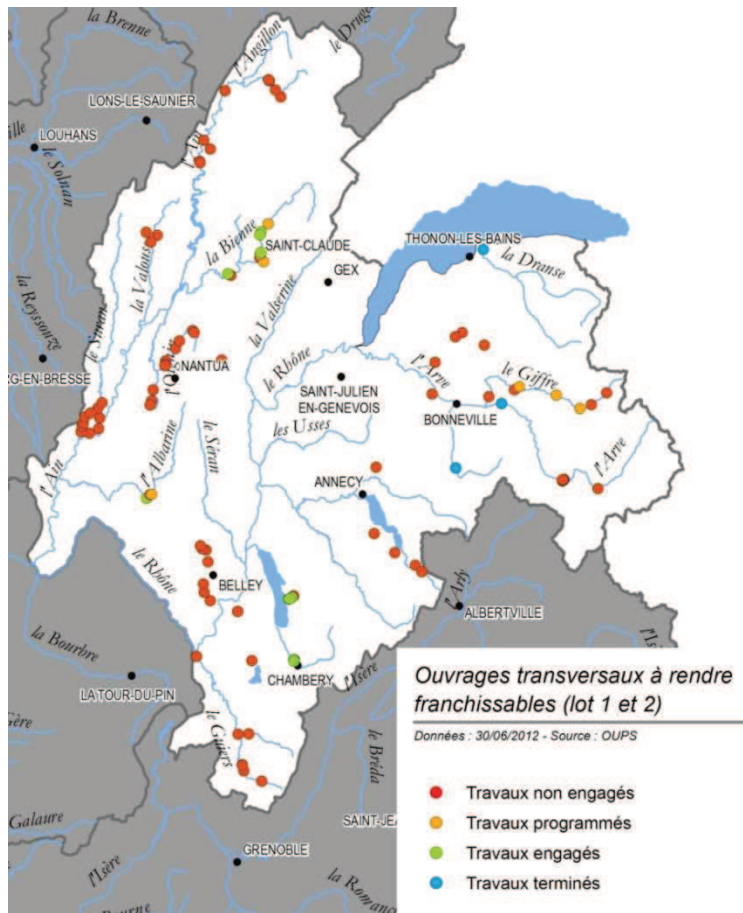


Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012



🔍 ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



Dans le territoire du Haut Rhône, les travaux de restauration de la continuité écologique sont engagés ou achevés pour 14% des 97 ouvrages prioritaires. Par ailleurs, des travaux sont prêts à démarrer sur 8 ouvrages et des études sont d'ores et déjà engagées sur 29 autres ouvrages.

Des solutions techniques spécifiques à chacun des ouvrages ainsi que des négociations avec les propriétaires constituent les principaux efforts à réaliser afin de faire progresser ce chantier.

Nombre d'ouvrages dont les travaux sont engagés ou achevés



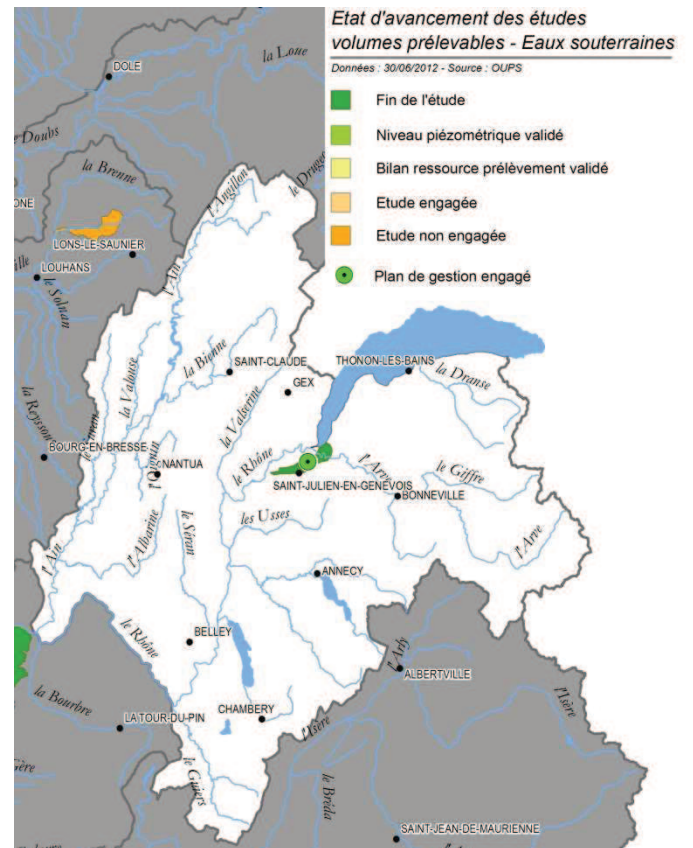
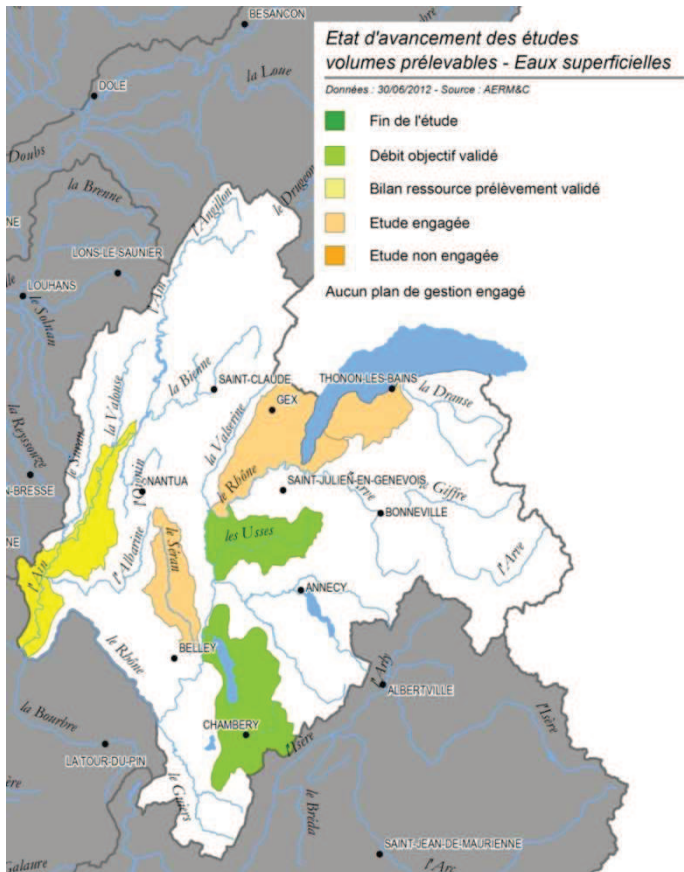
Par ailleurs, les problématiques de la restauration morphologique et du transport sédimentaire sont également prises en compte dans le territoire du Haut Rhône même si elles bénéficient d'une adhésion moins soutenue que celle de la continuité écologique. Cependant, près de 30% des études hydromorphologiques prévues initialement sont engagées ou achevées. Il demeure, malgré tout, une marge de progression non négligeable.

La complexité de la conception technique des opérations de restauration, les contraintes financières, foncières voire sociales freinent l'engagement de ces actions. Des initiatives locales sont, en revanche, recensées comme par exemple dans l'Arve, le Chéran dans la plaine du Chatelard, le Guiers, le Bourget, le Lange, l'Hermance dans le sud-ouest lémanique.

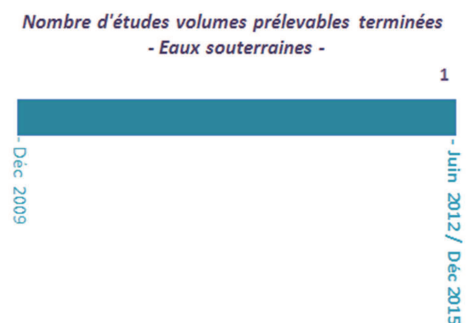
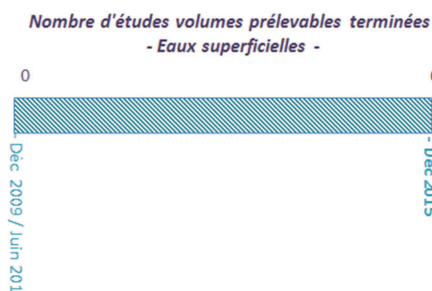
Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans le territoire du Haut-Rhône, la gestion quantitative de la ressource en eau bénéficie d'une forte dynamique de l'ensemble des acteurs. Concernant les eaux superficielles, les études de définition des volumes maximums prélevables sont engagées dans les 6 bassins versants identifiés en déséquilibre quantitatif. La dernière étude a été lancée au premier trimestre 2012 (Sud-Ouest Lémanique) et celle concernant le bassin des Usses est terminée depuis la fin de l'été 2012.

Dès que ces études seront achevées, les plans de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau devront déterminer les opérations à mettre en place d'ordre réglementaire et contractuel. Certaines de ces actions ont déjà été mises en œuvre comme le transfert de prélèvements AEP de la nappe de Pré Bataillard vers le lac Léman ou le transfert de prélèvements agricoles de la nappe de la Basse vallée de l'Ain vers le Rhône.



Concernant les eaux souterraines, l'équilibre quantitatif de la nappe profonde du Genevois a d'ores et déjà été restauré grâce à la mise en place d'une réalimentation artificielle par les eaux de l'Arve et d'une gestion par quotas.



Lutte contre les pollutions par les pesticides

Dans le territoire du Haut-Rhône, la pollution par les pesticides ne constitue pas un enjeu fort, excepté pour le secteur des alluvions de la basse vallée de l'Ain. Dans ce bassin versant, l'engagement des actions est difficile à mettre en place. 90% des opérations relevant de la réduction des pollutions d'origine agricole (hors pesticides) sont focalisées sur la vallée de l'Ain (Haute Vallée, Suran, Valouse) avec le besoin d'améliorer la gestion des effluents d'origine animale.



Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique

La mise en conformité du parc épuratoire est en phase d'achèvement avec le rattrapage progressif de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (27 stations mises en conformité dont 9 supérieures à 2 000 équivalents-habitants(EH)). Il subsiste encore quelques stations supérieures à 2 000 EH dont la mise en conformité n'est pas finalisée, et des problèmes de pollutions liés à des stations de moins de 2 000 EH mais impactant fortement les milieux.

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

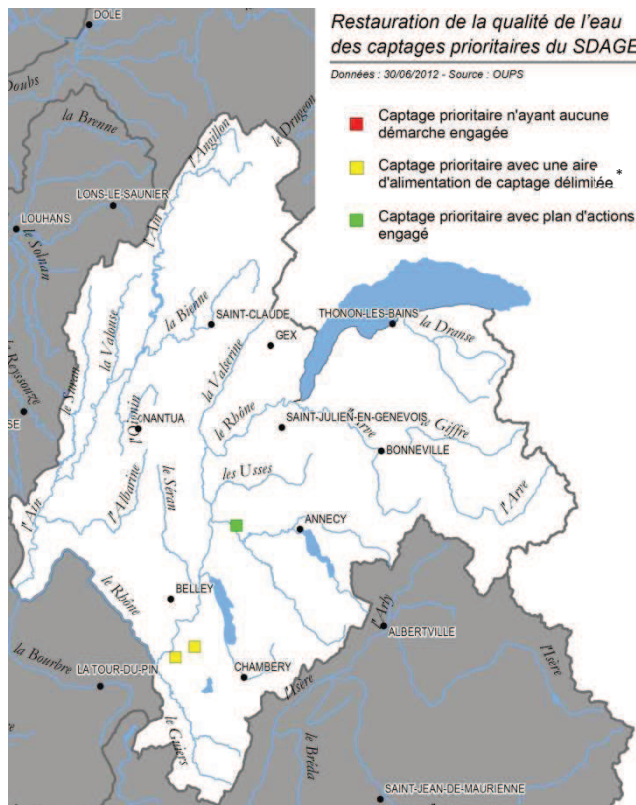
Plus de 55% des actions prévues dans le cadre de cette problématique sont engagées ou achevées, et sont le témoin d'une forte progression de la connaissance. En effet, les campagnes de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) sont en cours. 80% des ICPE concernées dans le territoire du Haut-Rhône ont fait l'objet d'un arrêté visant la recherche des substances. La mise en œuvre de solutions concrètes de réduction des rejets dans l'eau devra donc se poursuivre rapidement lorsqu'elles s'avèrent nécessaires. De plus, des opérations doivent aussi être enclenchées afin d'améliorer la gestion des effluents industriels ou d'entreprises artisanales avant leur rejet dans les réseaux ; un travail important a déjà été mené dans le bassin versant de l'Arve.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

Concernant les 16 masses d'eau pour lesquelles des ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future doivent être identifiées, le travail est terminé pour une d'entre elles et a permis sa délimitation. Des études sont par ailleurs engagées sur 5 masses d'eau et restent à engager sur 10 masses d'eau.

■ Captages prioritaires



* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

Dans le territoire du Haut Rhône, le Grenelle de l'environnement et le SDAGE ont identifié 3 captages prioritaires pour lesquels la qualité doit être améliorée. Ces 3 captages ont leurs aires d'alimentation délimitées et un plan d'actions est déjà engagé. Il s'agit désormais de mettre en œuvre les plans d'action restants.

Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé

